

Nouvelliste

SERVICE DE PUBLICITE : PUBLICITAS S. A., SION
Téléphone (027) 2 12 36
et toutes les agences de PUBLICITAS S. A.

TARIF DE LA PUBLICITE
Annonces 14 ct. le mm.
Réclames 35 » »
Mortuaires 30 » »
Majoration de 20 % pour tout emplacement exigé par
le client. (Réclames 1re page 25 %)
Tirage contrôlé par la FRP

VALAISAN

PREMIER QUOTIDIEN D'OPINION ET D'INFORMATION
DE LA VALLÉE DU RHONE

REDACTION ET ABONNEMENTS :

St-Maurice, tél. (025) 3 65 61 - 62
Sion, tél. (027) 2 31 51 - 52
Martigny, tél. (026) 6 18 86.

C. C. P. II c 274

PRIX DES ABONNEMENTS POUR LA SUISSE

	1 an	6 mois	3 mois
SANS BULLETIN OFFICIEL	28.50	15.—	8.50
Avec Bulletin officiel	36.50	19.50	11.—

Etranger : Demander le tarif

Ombres et lumières

Il n'est pas de médaille qui n'ait son avers et son revers. Il n'est de situation qui n'ait ses avantages et ses inconvénients. On peut une fois de plus le constater quand on considère la situation générale du marché du travail et, en particulier, l'afflux des travailleurs étrangers dans notre pays. D'aucuns s'inquiètent de les voir venir aussi nombreux. D'autres s'en réjouissent au contraire, à l'idée que ces contingents rendent possible l'expansion de notre économie, nous évitent d'avoir à refuser des commandes étrangères dont l'exécution serait impossible avec les seuls travailleurs nationaux, et exercent une action modératrice sur le mouvement ascendant des salaires.

L'effectif des travailleurs étrangers

Le nombre des travailleurs étrangers admis à exercer leur activité professionnelle sur notre sol est allé croissant au cours de ces dernières années. On a périodiquement annoncé que leur recrutement devenait plus difficile. Leur effectif ne s'en est pas moins régulièrement accru. A la mi-août 1955, on en comptait quelque 271 000. Un an plus tard, ils étaient 326 000. Et en février de cette année, moment où les effectifs de travailleurs étrangers sont faibles, il en fut recensé 237 000, soit 21,8 % de plus qu'en février 1956. C'est la plus forte augmentation annuelle qui ait jamais été enregistrée. Cet important appoint n'a pourtant pas permis d'éliminer la pénurie de main-d'œuvre. L'expansion s'étant parallèlement poursuivie, nous manquons de travailleurs tout autant que quelques années plus tôt, alors que le nombre des étrangers était considérable-

ment inférieur à ce qu'il est aujourd'hui.

Aspects positifs

Comme nous le disions au début de cet article, en toute chose, il y a un bon et un mauvais côté. Dans le cas qui nous occupe, le bon côté peut se résumer de la manière suivante : l'afflux de travailleurs étrangers exerce une influence favorable sur la balance commerciale, en ce sens qu'il nous permet d'intensifier notre production et d'accroître nos échanges avec l'étranger. Notre industrie étant dans une large proportion orientée vers l'exportation, il tombe sous le sens que si nous produisons davantage, nous sommes en mesure d'exporter plus. Or, la demande ne fait pas défaut et le seul frein à l'augmentation des exportations est précisément le manque de travailleurs.

Sur le plan intérieur, le grand nombre d'étrangers venant travailler en Suisse contribue à freiner la hausse du coût de la vie, car cet appoint diminue la pression provenant de la situation de pénurie de main-d'œuvre, pression qui pousse les salaires vers le haut et accroît les prix de revient en proportion. Les étrangers ne sont pas moins payés que les Suisses. Mais le fait même qu'ils réduisent l'intensité de la demande de main-d'œuvre agit comme un régulateur sur les mouvements de salaires.

Enfin, on peut admettre que l'afflux des travailleurs étrangers contribue à diminuer la pénurie de logements. En effet, l'industrie du bâtiment recrute hors de nos frontières une grande partie des spécialistes sans la présence desquels maints travaux de construction seraient irréalisables.

Aspects négatifs

Le grand nombre des travailleurs étrangers comporte certains inconvénients qui compensent en partie tels de ses avantages. Nous venons de dire que la venue de spécialistes étrangers permet à l'industrie du bâtiment de construire davantage, donc de diminuer la pénurie de logements. Une partie de ce gain est toutefois absorbée par les besoins de logements des travailleurs eux-mêmes, bien que nombre d'entre eux soient logés dans des dortoirs aménagés à leur intention.

Au passif également, on peut inscrire le fait que les travailleurs étrangers exportent dans

leur pays d'origine une bonne partie de leurs gains. Cette exportation de capitaux affaiblit d'autant notre balance des comptes.

Enfin, si le grand nombre d'étrangers atténue la pénurie de main-d'œuvre, il pousse d'autre part les industriels à développer leurs investissements, ce qui contribue à entretenir la situation inflationniste contre laquelle nos autorités s'efforcent de lutter.

Qui l'emporte : avantages ou inconvénients ?

On peut évidemment se demander sur les inconvénients ou si c'est le contraire qui est vrai ? Il est malaisé de faire la balance entre les deux, la plupart des éléments mentionnés ci-dessus étant difficiles à exprimer en chiffres

exacts. On peut cependant admettre que, pour le moment, l'afflux des travailleurs étrangers en Suisse nous vaut plus d'avantages que d'inconvénients. Sans eux, il est probable que la situation de notre balance des comptes serait moins favorable et que les tendances inflationnistes seraient plus fortes, sur le marché du travail notamment. Il est d'autre part peu probable que les investissements seraient beaucoup moins élevés si nous avions moins d'étrangers dans nos entreprises, car celles-ci seraient obligées de s'automatiser davantage pour pallier le manque de main-d'œuvre. Nous devons nous borner à cette appréciation de la situation, faute d'en pouvoir prouver le bien-fondé en alignant de part et d'autre des chiffres indiscutables.

M. d'A.

Deux prises de position

par Me Marcel-W. Suès

Deux hommes d'Etat de premier plan viennent de faire, presque simultanément, des déclarations révélatrices de leurs préoccupations. S'il n'y a aucun rapport entre eux et si chacun ne songe qu'à sa politique propre, il y a néanmoins similitude dans la manière, et ils bénéficient l'un et l'autre du même appui extérieur. Il s'agit du Président Nasser et du chef du gouvernement de la République populaire allemande, M. Otto Grotewohl.

Le dictateur égyptien a repris, à Alexandrie, les thèses qu'il avait exposées devant la nouvelle Assemblée nationale, au Caire. Il a veillé à ce que son discours soit radiodiffusé. Tout comme Hitler, il est conscient du fait que la meilleure méthode de tenir un peuple en haleine est de s'adresser directement à lui et d'assurer régulièrement cette « conversation », grâce au microphone comme aux haut-parleurs. L'originalité de ce deuxième entretien réside dans l'attaque directe à laquelle Nasser se livre contre les Etats-Unis. Jusqu'ici, lorsqu'il parlait de capitalisme, d'impérialisme et d'ingérence étrangère, il n'accablait que la France et la Grande-Bretagne. Aujourd'hui, à cause de la doctrine Eisenhower, il s'en prend avec la même violence aux Américains. Ce faisant il laisse éclater son dépit. Il admet qu'à la suite des offres de Washington, le monde arabe s'est scindé en deux groupes. Il ne voit plus à ses côtés que la Syrie et l'Arabie séoudite. Les autres ont trahi. On se demande comment les uns et les autres réagiront devant une telle déclaration. Toujours est-il qu'elle indique la faillite d'une unité de race que Nasser espérait susciter à son avantage. Sans l'affaire d'Oman, qui lui permet de stigmatiser une fois de plus le colonialisme occidental, il est peu probable que l'Arabie aurait été incluse dans les louanges.

Si l'on veut bien se rappeler que ce sont les Etats-Unis qui ont sauvé Nasser, en exigeant le retrait non seulement du corps expéditionnaire franco-britannique mais aussi des armées d'Israël, totalement victorieuses de celles d'Egypte, on s'étonnera d'une telle ingratitude. Faut-il que l'actuelle intervention américaine, en application de la doctrine présiden-

tielle ait contrecarré les intentions et les visées du dictateur pour qu'il adopte une attitude susceptible de froisser profondément, et la Maison Blanche et le peuple yankee ? Cet aveu d'impuissance dans un Moyen-Orient qu'il croyait déjà dominer, est la caractéristique de cette violente harangue. On n'en a pas fait un drame au Département d'Etat. On l'y considère comme destinée à la « consommation intérieure ». L'expérience a démontré que les chancelleries sont parfois animées de tout autres sentiments que ceux qu'expriment en public les chefs d'Etat !

M. Grotewohl, lui, enrage devant la portion congrue accordée à son gouvernement dans les cercles internationaux. Pour la voir croître et embellir, il lui faudrait trouver un terrain d'entente avec la République Fédérale. C'est poser tout le problème de la réunification allemande. S'il est revenu à la charge, c'est qu'il y a été certainement incité par autrui. Or on annonce comme prochaine une visite à Berlin-Pankow de MM. B et K. Il était malin de leur préparer le terrain. Sa « déclaration » sur le chemin de la nation » répond à cette préoccupation. Elle tend à l'union fédérale entre deux Etats qui resteraient indépendants. L'armement atomique serait abandonné de part et d'autre, ainsi que les alliances de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Enfin l'étranger retirerait les troupes stationnées dans les deux Allemagnes. Quant à la politique intérieure, un super-Conseil, strictement consultatif, permettrait de la coordonner...

Devant cette amorce, on relèvera l'unanimité négative manifestée, en Allemagne occidentale, tant par le gouvernement que par l'opposition. Nous sommes pourtant à quelques mois d'élections générales qui s'annoncent singulièrement disputées. Malgré cela tant le Chancelier Adenauer que son rival M. Ollenhauer ont été, sans hésitation, catégoriques. Le projet Grotewohl, bien loin de réunifier le pays, perpétue l'état de fait existant, le légalisant même. De plus, le principe d'élections générales libres, qui sont l'expression même de la démocratie, reste crucial à l'Ouest, tandis qu'il est officiellement rejeté à l'Est. Or, au moment où cet-

te consultation populaire se prépare d'un côté, son exclusion par l'autre, dit assez qu'il n'est pas de dénominateur commun possible entre les deux conceptions.

Le gouvernement de Bonn est d'autant plus ferme dans son attitude que des milliers de témoignages individuels, provenant des populations qui vivent dans la République Populaire, infirment l'avis du chef du gouvernement Grotewohl. Le jour où ces masses pourraient s'exprimer, il ne resterait pas grand chose du pouvoir de Pankow. Enfin l'astuce du proposant devient enfantine lorsqu'il demande que l'interdiction décrétée, en République Fédérale, contre le parti communiste soit levée, alors qu'il ne propose même pas que celle qui sévit contre tous les partis bourgeois et socialiste, en République Populaire, soit également supprimée. On a l'impression que cette « Déclaration » pour sensationnelle que l'ait voulue son auteur, répond, elle aussi, à des préoccupations de politique intérieure, beaucoup plus qu'à des réalités d'ordre constitutionnel. Au moment où les maîtres du Kremlin, après leur visite dans d'autres capitales d'Etats satellites, s'apprennent à voyager en Allemagne Populaire, il était normal que M. Grotewohl songe à leur présenter un bilan de ses efforts soi-disant pacifiques. Car cette curieuse déclaration, comme son nom l'indique, est également destinée à « servir la paix ». Elle n'aura pas plus d'effets immédiats que celle d'Alexandrie. Mais tout comme l'autre, elle est révélatrice de la tension intérieure qui, dans la clandestinité agite certains peuples et certaines régions du globe.

La régie des alcools est "blanchie."

Au mois de mars dernier, un distillateur de Fleurier portait plainte pénale auprès du Ministère public de la Confédération contre la Régie fédérale des alcools, pour abus de pouvoir, éventuellement concurrence déloyale. En outre, le plaignant réclamait la somme de un million de francs pour tort moral et matériel. Le plaignant reprochait à la Régie de vendre directement de l'alcool à des distillateurs clandestins. Déjà en octobre 1952, le procureur général de la Confédération avait rendu une ordonnance de suspension des recherches, à la suite d'une plainte antérieure portée par le même plaignant sur le même objet. Le ministère public fédéral jugea opportun de procéder à de nouvelles recherches. Au vu des résultats obtenus, il vint de décider qu'il convenait de suspendre ces nouvelles recherches, faute d'éléments constitutifs de l'infraction et qu'il n'y avait pas lieu de transmettre le dossier à l'autorité cantonale compétente, aucune infraction de concurrence déloyale ne pouvant être relevée à la charge des fonctionnaires de la Régie des alcools. Aucune suite ne peut non plus être donnée à la demande d'indemnité. Cette décision est motivée par le fait que la Régie a l'obligation de vendre à tous ceux qui le désirent de l'alcool de bouche par quantité d'au moins 150 litres et au comptant. Le service de contrôle de la Régie n'a qu'une tâche fiscale à remplir. D'ailleurs, elle conteste formellement avoir livré sciemment de

l'alcool pour la fabrication d'absinthe. L'application de la loi sur l'interdiction de l'absinthe incombe non pas à la Régie, mais au Service fédéral de l'hygiène publique, ainsi qu'aux cantons. La régie n'a que des possibilités très restreintes de participer à la lutte contre la fabrication de l'absinthe. Par exemple, elle refuse de livrer de l'alcool à des distillateurs condamnés pour fabrication illicite, bien que sachant qu'il se trouvera toujours des intermédiaires pour leur procurer la marchandise dont ils ont besoin. Au demeurant, un contrôle complet de l'utilisation de l'alcool de bouche est pratiquement impossible et la Régie n'est pas compétente pour l'exercer, faute de bases légales. Comme jusqu'ici, elle communiquera aux autorités cantonales les constatations concernant les violations de la loi sur l'interdiction de l'absinthe, qui seraient faites par ses agents au cours de contrôles ou d'enquêtes pénales.

Dans ses considérants, le ministère public fédéral déclare qu'il n'est pas possible d'admettre que le directeur de la Régie ou d'autres fonctionnaires aient abusé des pouvoirs de leur charge dans le dessein « de se procurer ou de procurer à un tiers un avantage illicite ». Il n'y a pas non plus de concurrence déloyale au sens de la loi, puisque la Régie, institution de droit public ayant le monopole de la vente de l'alcool, ne saurait être considérée comme concurrente sur le marché commercial.

Un incomparable « Brelan »

**Citrolo
Oranjo
Abricolo**

(marques déposées)

Délicieuses boissons au jus
de fruits préparées par
MORAND - Martigny

Abonnez-vous au Nouvelliste

GUATÉMALA L'assassin du président Amas était de tendance communiste

Des preuves établissant que le garde présidentiel du Guatemala, Romeo Vasquez Sanchez, l'assassin du président, était de tendance communiste ont été réunies. Vasquez Sanchez avait notamment été démis de la « Garde d'honneur » de la ville de Mazatenango, le 30 juin 1955, pour « sympathie communiste ». Il avait été licencié des services de télévision de la radio nationale où il avait travaillé un mois et demi, pour « idéologie suspecte ». Il était entré dans la garde présidentielle le 1er juin dernier. Il avait pu être admis en vertu d'un rapport de la direction de la sûreté qui ne l'avait pas signalé comme communiste pour la bonne raison que Vasquez Sanchez n'était pas inscrit au parti communiste guatémaltèque.

Dans son journal intime, Sanchez faisait état de son « admiration pour la cause communiste » et y annonçait son intention d'attenter à la vie du chef de l'état : « Je suis un martyr et je n'ai rien à perdre. J'ai mis au point un plan diabolique pour mettre fin aux jours du président, mon sacrifice sera payé par le sang... le feu va se croiser sur cette canaille ».

ARGENTINE Les opposants donnent la victoire au gouvernement

Une statistique officielle portant sur environ sept millions de voix donne les chiffres suivants pour les élections argentines :

Partis gouvernementaux : 5'050'050 voix (UCRP 1'850'000 voix, divers 1'200'000). Opposition : 1'953'000 voix (UCRI 1'535'000 voix, divers 400'000). Bulletins blancs : 1'794'320 voix. Communistes : 210'000 voix.

Voici la répartition des 62 sièges annoncée officiellement : Partis gouvernementaux : 40 sièges (UCRP 25 sièges, socialistes 8, divers 9). Opposition 20 sièges (UCRI 17 sièges, divers 3). Communistes 2 sièges.

Le nombre des votants ayant atteint environ le nombre de 8'050'000, le résultat de un million de vote reste seulement à connaître.

Le gouvernement semble assuré d'une majorité confortable à la convention de réforme. Néanmoins, la majorité parlementaire gouvernementale sera élue par une minorité de l'électorat, le résultat des élections offrira donc, ajoute-t-on, le paradoxe d'une victoire gouvernementale acquise au cours d'élections dans lesquelles un majorité importante du pays a voté pour manifester son opposition à ce même gouvernement.

Faux secrets

Les autorités militaires américaines démentent la nouvelle selon laquelle d'importants plans secrets concernant la construction dans le Palatinat de rampes de lancement pour fusées anti-aériennes du type « Nike » auraient été volés. Le communiqué ajoute qu'il ne s'agit en fait que du vol de « simples plans de construction », qui n'ont aucun caractère secret. Ces plans se trouveraient journellement entre les mains de douzaines d'ouvriers.

Le tremblement de terre mexicain : 36 morts - 456 blessés

Le tremblement de terre ressenti dans la nuit de samedi à dimanche au Mexique a été moins grave que l'on ne l'avait craint tout d'abord.

Il y aurait, selon le dernier bilan, 36 morts dans le district fédéral, qui comprend la région de la capitale, 9 à Chilpancingo, capitale de l'état de Guerrero, au sud de Mexico, et 4 dans le port d'Acapulco.

La distribution du courant électrique qui avait été interrompue dans de nombreuses zones de la capitale, soit par la chute de câbles à haute tension, soit volontairement pour diminuer les dangers d'incendie, est maintenant presque partout rétablie. Les conduites d'eau rompues par le séisme ont été réparées et la distribution d'eau est maintenant normale.

PORTUGAL

Des opposants condamnés

Le tribunal de Porto a prononcé lundi son verdict dans le procès des cinq membres du comité directeur du « Mouvement national démocratique » parmi lesquels M. Rui Lui Gomes, mathématicien connu et ancien candidat à la présidence de la République.

Il a condamné les accusés à des peines allant de dix mois à deux ans de prison et de 5000 à 11000 escudos d'amende ainsi qu'au régime de liberté surveillée et à la perte de leurs droits politiques pendant cinq ans.

Les condamnés étaient poursuivis pour la publication d'un manifeste sur l'affaire de Goa, dans lequel ils préconisaient une politique de négociations avec l'Inde, tenant compte des aspirations des habitants de Goa, Damao et Diu. Ils l'étaient également comme membres du MVD, organisation camouflée du parti communiste portugais.

Les Suisses à l'étranger victimes de la guerre renoncent au référendum

La « Communauté de combat des créanciers suisses à l'étranger » vient de tenir à Zurich une assemblée générale. Selon un communiqué remis à la presse 200 victimes de la guerre des différents cantons ont à l'unanimité moins deux voix décidé de ne pas reconnaître comme un règlement définitif de la question de l'indemnisation des victimes suisses de la guerre l'arrêté fédéral du 13 juin 1957. La résolution votée par l'assemblée dit, en particulier, que les autorités fédérales ont été détournées de leur destination, et que les victimes des persécutions nazies sont mieux traitées que les Suisses de l'étranger et rapatriés victimes de la guerre. Nonobstant ces considérations l'assemblée a décidé, la moitié des participants s'étant abstenue, de ne pas lancer le référendum, contre l'arrêté fédéral vu l'impossibilité dit-elle, après douze ans d'efforts, d'obtenir une solution légalement juste et conforme à l'honneur et à la dignité du pays.



J. VOEFFRAY & Fils
Rue de la Porte-Neuve — SION
Cercueils — Couronnes — Transports
CORBILLARD AUTOMOBILE

La tutelle des mineurs dans l'ancien droit valaisan

Le Dr Gottfried Partsch vient de publier, dans « Vallesia 1957 », une étude sur l'évolution historique de la tutelle dans l'ancien droit valaisan (*).

Cet article apporte d'utiles compléments et correctifs à l'importante thèse publiée en 1935 par M. le Dr Raphaël de Werra sur le même sujet (**). Il éclaire de surplu une question controversée : l'ancien droit valaisan, antérieur à la rédaction des premiers coutumiers, se rattachait-il à la culture juridique des « pays de droit écrit » (c'est-à-dire de droit romain) ou à celle des « pays de coutume » ?

M. de Werra pensait que le Haut-Valais était régi par le droit germanique des Alamans, et que s'il avait assimilé quelque peu le droit romain après 1250, on ne pouvait parler vraiment d'une réception de ce droit. Le Bas-Valais, par contre, aurait conservé le droit romain pré-justinien, à côté du droit burgonde.

M. Partsch repousse cette façon de voir, partiellement inspirée par Meijers, et renouvelle ainsi la question.

*

Les historiens du droit germanique croient pouvoir donner une vue claire de l'histoire du droit de tutelle : au haut moyen âge, les Germains connaissaient la tutelle collective du clan, et cette tutelle évoluait vers la tutelle individuelle du plus proche agnat. Même évolution pour le droit de propriété qui aurait évolué de la propriété collective du clan vers la propriété individuelle. Ainsi, le « tuteur né » ou « tuteur légitime » héritait en vertu d'un rapport de parenté de l'autorité du père (la « munt ») sur le pupille. Les liens de parenté s'étaient relâchés depuis le XIIIe siècle, le père put désigner par testament les tiers de son choix comme tuteurs de ses enfants. Dès lors, le « tuteur élu » remplace le tuteur né, et il sera bientôt soumis au contrôle du détenteur de l'autorité publique.

Qu'en était-il en Valais ? M. de Werra estime que le Valais connaissait au XIIIe - XIVe siècles le « tuteur légitime », soit le tuteur né, c'est-à-dire la tutelle attribuée de plein droit aux plus proches parents, et comportant pour le tuteur l'usufruit des biens du pupille. Cette forme de tutelle, liée au droit successoral, aurait accordé la priorité aux parents paternels sur les parents maternels conformément à un principe du droit germanique.

Dans les dizains romands, on connaissait en outre à cette époque la tutelle de la mère-veuve (la « domina ») : M. de Werra discerne dans cette institution un résidu du droit romain antérieur à Justinien, qui serait conservé dans le Valais romand à côté du droit burgonde. Toujours selon cet auteur, il n'y aurait de tutelle « dative » (c'est-à-dire conférée par un magistrat) que de façon subsidiaire, dans le cas où les héritiers légitimes ne prendraient pas soin du pupille ou n'arriveraient pas à se mettre d'accord entre eux.

*) Gottfried Partsch : Zur Entwicklungsgeschichte der Vormundschaft im älteren Walliser Recht, dans Vallesia, Bulletin annuel de la Bibliothèque et des Archives cantonales du Valais, des Musées de Valère et de la Majorie, XII, 1957, pp. 295-314.

**) Raphaël von Werra : Die Vormundschaft über Unmündlinge nach dem Rechte der alten Landschaft Wallis (15.-17. Jahrhundert), dans Blätter aus der Walliser Geschichte, herausgeg. vom Geschichtsforshenden Verein von Oberwallis, t. XI, 1933, pp. 165-412.

M. Partsch, qui a étudié de près des milliers d'actes contenus dans les registres de chancellerie conservés dans les archives du Chapitre de Sion et de l'Abbaye de Saint-Maurice, en est arrivé à la conviction que cette vue devait être révisée, et qu'on ne saurait trouver en Valais de documents prouvant que la « tutelle légitime » aurait été le régime ordinaire en Valais au XIIIe siècle.

Les documents valaisans du XIe et du XIIe siècle sont fort rares ; ils n'indiquent rien d'utile en matière de tutelles. Les premières sources apparaissent au XIIIe siècle, avec la diffusion du notariat, à une époque où l'influence du droit romain est déjà sensible. D'où la difficulté de dire si une institution est une survivance d'un droit romain (antif ou si elle provient de l'Ecole de droit de Bologne qui véhicula chez nous, dès 1260, le « droit commun », c'est-à-dire le droit romain savant.

Depuis cette date, le droit commun apporta chez nous l'institution du testament nuncupatif, que l'ancien droit valaisan ignorait ; on ne connaissait que la dotation « a die praesenti » ou « post obitum ». Dès 1266, le testament se répandit avec lenteur en Valais, à partir de St-Maurice et de Sion, dans le clergé d'abord, dans la bourgeoisie ensuite (1280). On ne le retrouve pas avant 1500 dans le Haut-Valais. Le testament est donc la pierre de touche qui permet de dire si le droit romain a pénétré ou non dans une région déterminée.

Si l'on consulte les documents du Haut-Valais antérieurs à 1500, on a beaucoup de chances, par conséquent, de retrouver le droit valaisan le plus original. Voilà pourquoi M. Partsch a étudié le droit de tutelle spécialement dans les registres de la chancellerie de Sion concernant les régions de Naters-Viège-Rarogne (1299-1510).

Qu'y constate-t-il ? Que le major (le juge de Viège) fonctionne très ordinairement comme tuteur ; et lorsqu'il est débordé, il confie les tutelles à un nombre restreint de personnes compétentes (ainsi Jean de Viège reçoit la charge de 20 tutelles au moins, si bien qu'on pourrait presque le considérer comme un « tuteur général » avant la lettre !). Les tuteurs choisis parmi les proches parents du pupille sont une minorité ; ce qui n'empêche pas le juge de choisir normalement des tuteurs parmi les proches parents.

Quant à la tutelle testamentaire, elle se répand lentement en Valais. La tutelle, telle que les documents valaisans la révèlent à partir de 1250 peut donc être qualifiée de « dative » et non pas de « légitime ». Il s'agit en effet d'une tutelle conférée par cet acte judiciaire (« tutor ex officio ») et inspirée par l'intérêt du pupille : elle implique bien pour le tuteur l'obligation de rendre ses comptes de tutelle devant l'autorité judiciaire ; le tuteur ne peut aliéner des biens-fonds sans approbation du juge, et tout cela même s'il est un proche parent du pupille (son oncle par exemple). La tutelle légitime a-t-elle existé au haut moyen âge en Valais, c'est ce qu'il est impossible de prouver ; une chose est certaine elle est dépassée au XIIIe siècle.

Lorsque la tutelle testamentaire s'installera chez nous, on aura le tableau suivant : à défaut de tutelle testamentaire, le juge confirmera éventuellement le tuteur légitime, ou nommera un tuteur par acte judiciaire. On voit par là que le droit romain renverse ainsi la préséance de la tutelle dative en faveur de la testamentaire. Tel est le système qui

se retrouve dans le droit commun (ars notariae de Rolandini).

*

Cela étant posé, on peut tenter de placer le droit valaisan dans le cadre des droits européens du moyen âge.

Si l'on admet, comme M. de Werra, l'existence de la tutelle légitime, testamentaire et dative, notre système ressemblerait fort à celui du droit romain ; mais cet auteur ne pourrait soutenir en même temps que le Haut-Valais aurait opposé un sérieux barrage à l'introduction du droit romain.

La réalité, pour M. Partsch, est que l'ancien droit valaisan (peu importé qu'il s'agisse du Valais alémanique ou romand) doit être classé, pour parler comme les historiens du droit français, parmi les « pays de coutume », où régnaient la célèbre maxime de Loysel et de Boutaric : « toutes les tutelles sont datives ».

Il est vrai, toutefois, et en ceci M. Partsch se rapproche de M. de Werra, que le Valais, au cours du XIe siècle, se détache visiblement du droit des pays de coutume pour se diriger vers celui des pays de droit écrit et ce en raison de la pénétration du droit romain savant enseigné à l'école de Bologne.

De nos jours, nous suivons la terminologie romaine classique, et nous distinguons nettement la puissance paternelle, la tutelle et la curatelle. L'ancien droit valaisan confondait ces institutions sous un seul vocable : l'« avocoria » (en français : avouerie, en allemand : Vogtei). Lorsque le droit valaisan se met à parler de tutelle au sens restreint et actuel du terme, c'est que des notions de droit romain ont déjà pénétré le droit national.

Or, on observe ici encore le même phénomène dans les pays de coutume en France : « droit de puissance paternelle n'a lieu », écrivait le juriste français Loysel. Il existait par contre une institution uniforme, l'avouerie, appelée ultérieurement tutelle (avocoria sive tutela) et sans distinction non plus entre tutelle et curatelle : « tuteur et curateur n'est qu'un » disait encore Loysel. « Même confusion en Bourgogne. On peut chercher l'origine de cette « avocoria » dans la « munt » germanique ; cependant, au XIIIe siècle, elle ne s'exerce plus du tout dans l'intérêt de son détenteur, mais bien dans celui du pupille.

Pour la tutelle de la mère-veuve, M. Partsch la considère comme une institution importée d'Italie à la renaissance du droit romain : inutile donc d'en faire un résidu de droit romain pré-justinien.

On voit par tout ceci qu'il existe des analogies frappantes entre l'ancien droit valaisan antérieur à la pénétration du droit romain savant et le droit des pays de coutume français. Il est intéressant toutefois de relever que le droit de tutelle valaisan, au XIIIe siècle, est plus moderne et plus évolué que le droit de Paris ou de Normandie de la même époque !

Les travaux de MM. de Werra et Partsch ont eu le grand mérite d'apporter beaucoup de lumière sur l'histoire du droit de tutelle en Valais. Ils permettent de dire en outre à quelle culture juridique notre pays se rattachait aux XIIIe et XIVe siècles. Il convient donc de féliciter ces auteurs d'avoir abordé un sujet fort ardu et d'avoir apporté à l'histoire du droit valaisan une belle contribution dont l'intérêt dépasse largement l'histoire locale.

G. Ghika.

Le lecteur se souvient peut-être de ce misérable Edigio qui habitait près du monastère où se réfugiait la pauvre Lucia. Or celui-ci était un des plus intimes collègues de scélératesses du Sans Nom : c'est la raison pour laquelle le chevalier avait si vite donné sa parole à don Rodrigo. Mais, à peine seul, il regretta de l'avoir donnée. Il éprouvait depuis quelque temps, sinon un remords, du moins un certain ennui de ses crimes. Les anciens méfaits entassés sur sa mémoire pour ne pas dire sur sa conscience, se réveillaient à l'occasion d'un nouveau et menaçaient son âme comme une armée effrayante. Dans sa jeunesse, la perspective d'une vie longue et indéterminée, le sentiment de sa vigueur le remplissaient d'une folle confiance. Maintenant, au contraire, la pensée de l'avenir était celle qui rendait le passé plus lourd. « Vieillir ! Mourir ! Et après ? » En face d'un ennemi, l'image de la mort redoublait son énergie et sa colère ; dans le silence de la nuit et la sécurité de sa forteresse, elle l'accablait soudain. Il ne pouvait plus la repousser par la qualité des armes ou du bras ; elle venait seule, du dedans, lointaine encore peut-être, mais pas à pas ; sûrement elle s'avancèrent pendant qu'à grande sueur il en éloignait la pensée. Dans les premiers temps, les exemples si fréquents, le spectacle pour ainsi dire continuel de la violence, de la vengeance et de l'homicide, lui inspiraient une émulation féroce et lui donnaient une sorte d'autorité contre sa propre conscience. Maintenant renaissait à chaque instant l'idée confuse mais terrible d'un jugement individuel ; maintenant le fait d'émerger sur le flot des malfaiteurs vulgaires et de les avoir tous surpassés dans la voie du mal lui donnait



**Les fiancés
du lac de Côme**
Traduction inédite de M. le chanoine 125
Marcel MICHELET du célèbre
roman de Manzoni « I promessi sposi »

parfois le sentiment d'une solitude effrayante. Dieu, il en avait entendu parler, mais depuis longtemps il ne se souciait plus de refuser ni de reconnaître, se contentant de vivre comme s'il n'était pas. Maintenant, à certaines heures d'abattement sans motif et d'épouvante sans danger, il croyait l'entendre crier au dedans de lui-même : « Pourtant j'existe ». Dans le premier bouillonnement des passions, la loi de Dieu lui avait semblé parfaitement odieuse ; maintenant elle se présentait à son esprit comme une chose qui à son accomplissement. Mais il enterrait profondément cette nouvelle inquiétude sous le masque d'une méchanceté plus sombre ; il se la cachait et tâchait de l'étouffer. Regrettant (puisqu'il ne pouvait ni les effacer ni les oublier) les années où il pouvait commettre sans autre souci que de réussir, il essayait de les ressusciter, de rattraper et retenir cette ancienne volonté si prompte, si tranquille et superbe, pour se convaincre qu'il ne cessait pas d'être celui qu'il avait été.

C'est ainsi qu'il avait engagé sa parole à don Rodrigo pour couper court à toute hésitation. Mais Rodri-

go parti, il sentit fondre la fermeté volontaire de sa promesse. Des pensées envahissaient son esprit, le tentaient de manquer à sa parole, ce qui l'aurait humilié devant un ami. Pour y couper court, il appela l'Epervier, un des plus adroits ministres de ses énormités ; Il lui commanda de monter aussitôt son cheval et d'aller tout droit à Monza informer Egidio de l'engagement contracté et demander son aide pour l'accomplir.

Le ribaud revint plutôt qu'il ne l'attendait, avec la réponse d'Egidio : rien de plus aisé ni de plus sûr ; qu'il envoie un char avec deux ou trois bravi bien déguisés, il se chargeait du reste et dirigerait les opérations. Quel que fût son moral, le Sans Nom donna aussitôt l'ordre à l'Epervier lui-même d'exécuter les indications d'Egidio et de partir en expédition avec deux autres qu'il désigna.

S'il n'avait compté que sur lui-même pour l'horrible service qu'on lui demandait, Egidio n'aurait pas donné si vite une réponse si certaine.

Mais dans cet asile même où tout devait lui être un obstacle, le sinistre jeune homme avait un complice connu de lui seul et ce qui était pour les autres la plus grande difficulté devenait pour lui un instrument. Nous avons rapporté comment la malheureuse Dame avait une fois prêté l'oreille à ses paroles. Le lecteur a compris que ce ne fut pas la dernière, mais un premier pas dans une voie d'abomination et de sang. Cette même voix, qui avait acquis de la force et de l'autorité par chacune de ses fautes, imposa maintenant le sacrifice de l'innocente dont elle avait la garde.

(A suivre).

Grave?



Non...

... la grande efficacité **SUNLIGHT** apporte partout la propreté — la propreté **SUNLIGHT!**

extra-savonneux
pur et doux
profitable



L'Etude Rieder & Travelletti
avocats à Sion

a transféré ses bureaux

dans le bâtiment G. Widmann
à la Place du Midi, à Sion

Entrée: 12 Ruelle du Midi, en face des
Magasins Kuchler-Pellet

A vendre, superbe occasion, pour magasin de blouses

2 vitrines d'exposition

entièrement verre et chrome, socle chêne naturel, à l'état de neuf, cédées au 60 % de leur valeur. Convendraient pour magasin chic. Dimension: 220x90x75. Tél. (021) 6.36.81 ou 6.50.67.

A vendre

OCCASION

1 groupe **Frigorifique complet**, modèle ancien, 120 litres.

1 groupe idem neuf, sans moteur, 80 litres.

1 **sorbetière ménage**, neuve, électrique, 2 litres.

Tél. (021) 6.36.81 ou 6.50.67.

VAL D'ANNIVIERS Nouvelle station de

SOUSSILLON

LE RESTAURANT EST OUVERT
150 places

PANORAMA GRANDIOSE
RESTAURATION SOIGNÉE

René Kohler

A vendre pour restaurant, bar à café, café, désirant rénover leur

AGENCEMENT

boiseries, portes, cabine téléphonique, tambour d'entrée, armoires, comptoir, en chêne fumé. Le tout en parfait état et moderne, provenant de la transformation d'un local bancaire.

Tél. (021) 6.36.81 ou 6.50.67.

St-Maurice - Hôtel des Alpes

Jeu 1er août 1957, dès 21 heures 30

GRAND BAL

DE L'AMBIANCE, DE LA GAÏETE
avec l'excellent ensemble Lou Carioca

Conducteur de travaux

est demandé pour le Valais, comme adjoint au chef de chantier. Personne capable et connaissant les travaux de galerie. Faire offres avec prétention de salaire et certificats sous chiffre P 9295 S à Publicitas, Sion.

DIRREN Frères Création de parcs et jardins. Pépinières d'arbres fruitiers et d'ornement. - Rosiers. - Projets-devis sans engagement

MARTIGNY
Tél. 6 16 17

„La jeunesse est belle”



Le banquier florentin Laurent de Médicis était l'un des grands esprits de la Renaissance; il ne vivait pas pour amasser de l'argent, mais encourageait les beaux-arts dans toute la mesure de ses moyens. C'est à Laurent le Magnifique que nous devons ces sages paroles: «La jeunesse est belle, mais s'enfuit rapidement; pour être heureux, profitons du présent.»

Notre jeune génération — mieux que les précédentes peut-être — sait jouir du moment présent, sans se laisser submerger par les obligations comme tant de ses aînés. Elle apprécie mieux aussi les agréments de l'existence; c'est pourquoi on voit toujours des paquets de *Brunette* partout où il y a des jeunes: cours du soir, écoles de recrues, Université. La jeunesse est attirée par la Brunette: elle sait que la Brunette est une cigarette jeune... qui a fait son chemin par ses propres moyens.

Le seul fait que le chiffre d'affaires de la Brunette augmente d'année en année, qu'il est aujourd'hui *vingt fois plus élevé* qu'en 1939, prouve déjà que la Brunette n'est pas une cigarette ordinaire. Une telle ascension est quelque chose de prodigieux; elle prouve aussi que le fumeur suisse a bon goût. Des

milliers et des milliers de fumeurs ont constaté que la Brunette offre un maximum. Effectivement, qu'il considère le tabac, le filtre ou la manufacture, le connaisseur découvre dans chaque détail une nouvelle «performance». La Brunette a été, par exemple, la première cigarette Maryland à envoyer chaque année son meilleur expert outre mer pour y choisir les tabacs les plus fins.

Aujourd'hui, la Brunette a fait encore un pas de plus: elle a créé sa propre organisation de surveillance pour contrôler continuellement les cultures de tabac de tout le Maryland. Cette organisation renseigne notre acheteur sur les régions et les planteurs qui pourront lui fournir les meilleures récoltes.

Toutefois, même les tabacs les plus fins ne sont rien sans l'art du mélange et la technique de la fabrication. Deux domaines dans lesquels la Brunette s'est acquis une réputation internationale. Ses experts chargés de mélanger les tabacs ont une renommée mondiale et la fabrique Brunette est visitée et admirée par des industriels du monde entier — même du Siam et des Etats-Unis.

Bref, celui qui fume la Brunette en a bien pour son argent, car: aucune cigarette n'est plus douce, aucune n'a un filtre meilleur.



20 | 1.-
Format normal: avec ou sans filtre,
Long format: seulement avec filtre.

Les FABRIQUES DE TABAC RÉUNIES S. A., à Serrières-Neuchâtel, sont ouvertes à tous les visiteurs. les mardi, mercredi et jeudi, ainsi que les premiers lundi et samedi de chaque mois. Visites à 9, 10, 11, 14, 15 et 16 heures (commentaires et explications en français et en allemand). Prière de s'annoncer. Tél. (038) 5 78 01.

Dipterex



Le nouvel insecticide contre les vers de la vigne. Emploi sans danger.

AGROCHIMIE S. A. - BERNE

Ouvriers suisses

demandés de suite pour chantier de montagne.

5 MINEURS
5 CHARPENTIER
5 MACONS
10 MANOEUVRES

Se renseigner au No (025) 3 65 18.

LÉCO

La délicieuse boisson au chocolat
Se boit en toute saison

Organisation complète de

TOMBOLA 100.000 LOTS

Veuthey fers SAXON
ARTICLES DE FÊTES
TEL. 62351

Abonnez-vous au Nouvelliste

A vendre un **vélo-moteur**

Solex, faute d'emploi, en bon état. S'adresser au No du téléphone (025) 4 27 71, Collombey.

A louer bel **appartement**

dans villa neuve, situation tranquille idéale, 4 chambres et hall tout confort, chauffage général, évier, garage. S'adresser chez Louis Rouge, « Le Grillon », St-Maurice.

Café du Midi, Monthey, cherche sommelière

débutante acceptée. Bon salaire. Entrée le plus tôt possible.

Tél. 4.23.80.

A la **Loterie Romande**

le plus petit lot est de **Fr. 12.-**

le **31 août**

12 GROS LOTS

15.000	15.000
15.000	15.000
15.000	15.000
15.000	15.000
15.000	15.000
15.000	15.000

17.348 autres lots

Avenue du Midi — Ch. post. II c. 1800
SION

Premier Août à Orsières

Cortège aux flambeaux, feux d'artifice
Vieilles danses par

„ LA COMBERINTZE „

On danse dans la rue, Dignité et gaieté

1er août aux **Rochers de Naye** (Vue sur les feux Ambiance champêtre)

Trains spéciaux départ de Montreux: 16.35, 17.07, 18.36, 19.15 et 20.00 retour à Montreux: 22.16, 22.52, 00.08 et 00.52

corresp. à Glion de et pour Territet

Prix spéciaux: dès Montreux ou Territet Fr. 6.—, dès Glion 5.—, dès Caux 3.50



Tir

Concours international, par équipe, 120 coups, 3 positions Concours individuel, 120 coups, 3 positions

1. Suisse I		2. Suisse II	
A. Hollenstein	1172	C. Forney	1159
K. Muller	1171	K. Schönenberger	1158
E. Schmid	1156	M. Lenz	1151
R. Burchler	1156	H. R. Spillmann	1160
E. Vogt	1166	F. Liechti	1150
	5821		5778
1. Hollenstein A. (S) 359 394 379 1172		7. Spillmann (S) 398 390 372 1160	
2. Müller K. (S) 397 393 381 1171		8. Forney C. (S) 396 393 370 1159	
3. Sigl R. (A) 396 391 380 1167		9. Lafortune (B) 395 392 371 1158	
4. Jensen O.H. (Dk) 397 396 373 1166		10. Schönenberg (S) 395 391 374 1158	
5. Vogt E. (S) 395 393 378 1166			
6. Hammerer (At) 398 389 378 1165			



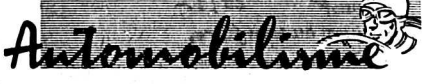
Football

Tournoi du F.-C. Troistorrents
Celui-ci s'est déroulé dans de bonnes conditions. Un nombreux public assista aux différentes rencontres. Toutefois, une ombre au tableau : l'équipe d'Ollon n'a même pas daigné se présenter. Vraiment pas beau MM. d'Ollon.

Les matches commencèrent à 8 h. 45 avec une interruption à 10 h, afin de permettre à M. l'abbé Pützel du Préventorium de Val d'Iliez, de célébrer l'office divin.

Excellent arbitrage de MM. Gilliéron et Ecoffey, facilité il est vrai par la correction de toutes les équipes.

Voici le classement : 1. Collombey, 2. Orsières, 3. Evionnaz, 4. Monthey H.C., 5. Troistorrents.

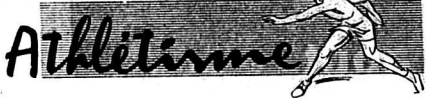


Automobilisme

La course automobile de Loye
Classement (au temps). 1. Dyvorne Rd sur Maserati 1500 47/10 (meilleur temps absolu, moyenne 72 km-heure). 2. Filippi André, sur Alfa Romeo 1500 sprint, 431''/10. 3. Wicky Jean sur Cisitalia 2500 431''/3. 4. Cretol Jean sur Ferrari G.S. 200 431''/9. 5. Waelchli Hans-Peter sur Cisitalia 1100 spéc. 431''/4. 6. Triverio Franco sur Alfa Romeo 438''. 7. Bonvin Charly sur Borgward Isabelle 449''/4. 1er de la catégorie tourisme, etc.

Un très nombreux public a assisté à cette course disputée sur une bonne route par temps favorable.

Grâce à une bonne organisation tout s'est bien passé. Le vainqueur Dyvorne a établi un temps vraiment excellent et qui sera difficile à battre.



Athlétisme

La fête cantonale d'athlétisme les 10 et 11 août à Vouvry
C'est donc à Vouvry que les athlètes valaisans et des invités romands se rencontreront les 10 et 11 août, lors de la fête cantonale d'athlétisme.

La S.F.G. de Vouvry et ses collaborateurs font diligence en travaillant avec ardeur à l'organisation de cette fête promise au plus beau des succès.

Principales chevilles ouvrières, MM. Arlettaz, Raboud, Vannay, Wetstein, Dupont attendent une très forte participation. Ils ont enregistré avec une très vive satisfaction l'inscription du Valaisan René Zryd, champion romand.

On sait les disciplines auxquelles les concurrents seront astreints. Ils trouveront sur les deux terrains de football de Vouvry un emplacement

idéal pour réaliser d'excellentes performances.

Pour les athlètes de catégories B et juniors venant de la région St-Maurice-St-Gingolph, les concours débiteront le samedi 10 août, dans l'après-midi.

Les athlètes valaisans de la catégorie A commenceront également leur concours le samedi 10 août.

Très flatté de l'honneur qui lui revient, grand par la responsabilité qui lui incombe, le sympathique bourg de Vouvry s'apprete à réserver un accueil enthousiaste à tous ceux qui, les 10 et 11 août prochains, se feront une joie de participer à cette fête cantonale d'athlétisme.

G.C.



radio-télévision

Mardi 30 juillet 1957
SOTENS. — 7 h. Radio-Lausanne vous dit bonjour. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Disque. 12 h. Rythmes populaires. 12 h. 30 Le quart d'heure de l'accordéon. 12 h. 45 Informations. 13 h. Mardi, les gars ! 13 h. 30 Concerto ! 16 h. Au goût du jour. 18 h. 05 Le micro dans la vie. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Le miroir du temps. 20 h. 10 Changement d'air. 20 h. 30 Soirée théâtrale. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 A la manière de la Bruyère.

BEROMUNSTER. — 7 h. Informations. 12 h. Mélodies légères. 12 h. 30 Informations. 14 h. Souvenirs d'une femme géomètre valaisanne, Jeanne Mayer-Déglise. 18 h. Orchestre récréatif bâlois. 19 h. 30 Informations.

Nos fruits et légumes

Quantités expédiées du 21 au 27 juillet 1957

	Fraises	Abricots	Pommes	Poires	Choux-fleurs	Tomates
21. 7. 57	2,482	1,885	667	448	198	—
22. 7. 57	19,983	15,236	4,932	557	11,012	—
23. 7. 57	5,759	21,345	3,698	1,840	6,205	508
24. 7. 57	4,458	35,830	7,018	3,536	3,135	187
25. 7. 57	5,909	29,379	5,015	1,027	5,948	367
26. 7. 57	6,881	64,107	8,314	3,550	6,370	40
27. 7. 57	—	2,137	325	150	130	12
Totaux de la semaine	45,472	169,919	29,969	11,108	32,998	1,114
Expéditions au 20. 7. 57	2,464,254	16,370	18,762	17,411	856,533	312
Expéditions au 27. 7. 1957	2,509,726	186,289	48,731	28,519	889,531	1,426
Prévisions, semaine du 28. 7 au 3. 9. 57	15,000	650,000	20,000	20,000	35,000	3,000

Observations

Fraises : La récolte de montagne touche à sa fin et seules de petites expéditions s'effectueraient encore ces prochaines semaines.

Abricots : Les fruits mûrissent rapidement et le gros de la récolte s'expédiera ces dix prochains jours. Les fruits sont en général de belle qualité et de poids élevé ; l'écoulement est normal.

Tomates : Les expéditions de « Marmandes » augmentent. Saxon, le 29 juillet 1957. Office Central, Saxon.

Tribune libre

Les négociants en vins du Valais et le prix des vendanges 1956 M. le Dr Léon Broccard et les faits

Je lis la lettre intitulée « Requêtes de l'U.P.V. » que M. le Dr Broccard a adressée à M. le conseiller d'Etat Lampert, chef du Département de l'Intérieur du canton du Valais, Sion, et qu'il a publiée dans le journal « Union » du vendredi 19 juillet crt.

Je relève ce que M. Broccard dit des interventions du Gouvernement valaisan auprès du commerce des vins,

«...que ces interventions ont été malheureusement sans succès

«...que le président des négociants en vins ne paraît pas vouloir accepter une discussion entre une délégation du gouvernement et une délégation élargie du commerce

«...que les délégués regrettent l'attitude intransigeante du président des négociants en vins, attitude toute différente de celle du président des expéditeurs de fruits, etc., etc.»

Je saurai gré à M. le Dr Broccard de me dire sur quelles sources il se base pour prétendre cela. Ses affirmations étant inexactes et surtout tendancieuses je lui dois cette réponse, sans ouvrir une polémique qui ne pourrait être que stérile. Hélas, je suis navré de prendre M. Broccard en défaut et de constater qu'il est fort mal renseigné ou en contradiction avec les faits et par conséquent en conflit avec la vérité.

Voici la lettre que j'adressais le 15 juin 1957 à Monsieur le Chef du Département de l'Intérieur du canton du Valais, à Sion :

Monsieur le Président,

« Votre lettre du 13 crt me demandant une entrevue entre une délégation du gouvernement et une délégation du commerce pour le samedi 22 juin crt m'est bien parvenue.

« C'est très volontiers que j'aurais voulu pouvoir y donner suite personnellement. Cependant, ce même samedi 22 juin crt, comme membre de la commission industrielle de notre commune, je dois participer à une entrevue avec les dirigeants de l'O.E.S. spécialement chargés des travaux de l'Usine en création face à la gare de Chamason. Cette séance fixée depuis deux semaines peut difficilement être renvoyée vu le nombre de personnes devant y participer.

« Par contre, SI VOUS LE DESIREZ, je puis bien désigner une dé-

« légation de l'Union des Négociants en vins pour se rendre à votre convocation, car si votre lettre ne le précise pas, je suppose qu'il s'agit de prix de vendanges... etc., etc. »

Voilà les faits. Il va bien sans dire que le texte intégral de cette lettre est à la disposition de M. Broccard indigné et de ses auditeurs ou lecteurs qui souhaiteraient la consulter.

Mais, M. Broccard, où se trouve le refus de la discussion ?

Où se trouve l'intransigeance du président de l'Union des négociants en vins ? Comment, dès lors, comprendre votre attitude regrettable ? Votre honnêteté et votre correction, si vous avez été mal renseigné, vous dictent maintenant les rectifications que vous devez à vos lecteurs et à vos auditeurs du Congrès de l'U.P.V. de Sion du 14 juillet.

Albert Biollaz
président de l'Union des Négociants en vins du Valais

Avec le pèlerinage d'été à Lourdes

Jeudi 25

La journée officielle de notre pèlerinage a été marquée par un temps très ensoleillé et cela va sans dire très chaud.

L'exercice du Chemin de Croix — qui demeure un des sommets de tout pèlerinage de Lourdes — a été suivi par tous les pèlerins, émus et touchés des exhortations du R.P. Paul de la Croix, l'orateur sacré n'a pas eu de peine à nous conduire sur les pas du Christ gravissant le Chemin du Calvaire. Désormais, il nous sera plus difficile d'offenser Notre Seigneur, car nous avons mieux compris les souffrances et la passion du divin Crucifié, donnant sa vie pour l'humanité toute entière.

Après l'exercice spirituel, à la Basilique supérieure à 14 heures, la Suisse Romande eut l'honneur de présider la procession du Saint Sacrement porté par S. Exc. Mgr Haller, avec comme diacre et sous-diacre d'honneur, MM. les abbés Emile Duravenoz et Lucien Mauris.

Aux côtés des officiels des cantons romands, appelés à porter le dais ou les lanternes, le Valais était notamment représenté par MM. Oscar Critin, président de Chamason, Ch. Ritz de Sion, tandis que M. le Dr Marcel Queloz, portait l'ombellino.

Très imposant fut cet hommage rendu au Christ passant au milieu de son peuple et des malades, que Son Exc. Mgr Haller bénit avec une émotion bien compréhensible. Ceux qui ont déjà eu le privilège de prendre part à un pèlerinage à Lourdes le savent et il n'est pas nécessaire d'insister.

Pour la procession aux flambeaux, l'honneur est à nouveau réservé à la Suisse Romande. La foule immense et recueillie a admiré le spectacle vraiment féérique des milliers de flambeaux allumés...

Le cortège, organisé par M. Boivin, l'une des chevilles ouvrières de nos pèlerinages genevois, a fait l'objet de l'admiration de la foule qui n'aurait pas manqué d'applaudir bien fort, si la circonstance se fût prêtée à telle manifestation de sympathie.

La dernière journée

En cette fête de Sainte Anne, nous ne pouvons manquer de songer à la Mère de la Sainte Vierge, si chère à nos cœurs, raffermis dans la foi.

La messe de 7 heures 30 a été célébrée à l'autel Sainte Bernadette, devant nos malades rassemblés, par M. l'abbé Métral, tandis que Son Exc. Mgr Haller s'est adressé paternellement à eux, leur disant son amour, les encourageants à rester fidèles au Christ, à recourir avec confiance à Marie.

La sainte Communion a été distribuée sur place puis le déjeuner fut accueilli comme il se devait avec

un bon appétit. Le sourire engageant et maternel des infirmières si dévouées n'était pas étranger à l'ambiance qui régnait sous les platanes ombrageant l'Esplanade ; pas plus qu'il n'est permis d'ignorer le zèle infatigable des brancardiers qui dirigent avec compétence M. Toso, assisté de quelques fidèles lieutenant très à leur affaire.

A 9 heures l'ultime messe de cette rencontre mariale fut célébrée par Mgr Bonifazi, vicaire général, à la Basilique supérieure, en présence notamment de Mgr Haller.

La prédication du R.P. de la Croix fut une fois de plus ce qu'elle devait être, une leçon d'amour, de reconnaissance envers Notre Dame.

A 15 heures, la cérémonie des adieux à la Grotte, a fait jaillir bien des larmes, car comme l'a si bien dit Mgr Haller, on ne quitte pas ceux que l'on aime, ni les lieux aimés, sans un serrement de cœur.

Mgr l'Evêque a exprimé sa reconnaissance à Dieu d'abord, puis à la Sainte Vierge, pour avoir permis cette rencontre si bien réussie et si heureuse. Il est heureux de dire sa satisfaction à la Direction, au comité, aux infirmières, aux brancardiers, à tous ceux qui ont donné de leur temps pour faire de ce pèlerinage ce qu'il fut et ce qu'il devra être si chacun s'efforce de mettre en pratique les conseils évangéliques diffusés à pleines mains par le R.P. Paul de la Croix que j'avais bien raison d'appeler l'un des meilleurs orateurs sacrés de notre pays romand.

Mgr Haller n'oublie pas les malades, ces chers malades qui ont édifé chacun par leur esprit d'humilité, de piété, de courage.

En conclusion, Monseigneur nous laisse trois consignes tirées de la récente Encyclopédie de S.S. le Pape Pie XII sur le Centenaire des Apparitions de Notre Dame à Bernadette.

l'esprit de prière
l'oubli de soi
la charité

Le « Cantique suisse » termine cette émouvante cérémonie, raccourcie pour laisser la place aux pèlerins d'Assise, venant aussi faire leurs adieux, avant la bénédiction du Saint Sacrement à laquelle nous avons à nouveau pris notre part. L'heure avance, il faut quitter ces lieux bénis avec l'émotion que l'on devine, mais avec l'espoir de revenir un jour à Lourdes.

Je n'allonge pas davantage cette chronique pour ce soir. J'y reviendrai plus à loisir, dès notre retour au pays.



Pris avec du si-phon ou de l'eau minérale
l'apéritif « LUY »
boisson agréable et rafraichissante, légère en alcool.
Convient à tous !
« DIVA » S. A., Sion

Cours des billets de banque

	Achat	Vente
France	0,98	1,04
Angleterre	11,80	12,10
U.S.A.	4,26	4,30
Belgique	8,40	8,60
Hollande	110	113
Italie	0,67	0,70
Allemagne	100	103
Autriche	16,20	16,70
Espagne	8,10	8,60
Canada	4,47	4,52
Danemark	60	63
Suède	81	84
Norvège	59	62

Cours obligeamment communiqués par l'Union des Banques Suisses à Lausanne.

Abonnez-vous au Nouvelliste

Bortis
La belle confection
AVENUE DE LA GARE - SION
On cherche
MENUISIER POSEUR
Place stable. S'adresser à Vernaud et Chapelet, menuiserie, Ollon/VD. Tél. (025) 3 42 45.

A vendre
CHAUDRON
électrique de 200 litres, basculant, à l'état de neuf.
Petten Joseph, Muraz-Collombey.
A vendre
tourne disques
THORENS, 3 vitesses, à l'état de neuf. S'adr. à M. Marcel Tauxe, Electrochimie, Bex.
A remettre à Monthey
épicerie
dans bon quartier.
S'adresser au Nouvelliste sous H 3113.

Budget restreint mange à sa faim dans les restaurants du DSR
DEPARTEMENT SOCIAL ROMAND
Restaurant DSR «Le Carillon»
Rue du Rhône — MARTIGNY
Repas self-service Fr. 2.20
Repas à l'emporter

Docteur **Charles-Henri de Preux**
médecin-dentiste
SION
de retour
A vendre un jeu **FOOTBALL**
état neuf, Sportlux. Prix 1'500 francs.
Madame Kreutzer, Café Helvétie, 36, rue de Berne, Genève.
LISEZ ET FAITES LIRE «LE NOUVELLISTE»

Je cherche à louer voiture
Opel caravane
ou **Taunus commerciale**
Ecrire au Nouvelliste sous G 3112.
A vendre un **pousse-pousse-poussette**
combiné, en bon état.
S'adresser chez M. Roger Pasquier, Lavey-Village. — Tél. (025) 3.65.76.



Zermatt
Le drame du Cervin

L'alpiniste français de Mulhouse, Adolphe Hoffeling, âgé de 22 ans, dont nous avons relaté l'accident lundi, est mort dans d'atroces circonstances. Il fit, en effet, une légère chute et se cassa le bras. Son compagnon jugeant qu'il ne pouvait redescendre dans ces conditions, accrocha le blessé et parvint à le ramener au camp.

Quand il revint, 24 heures après, son compagnon avait succombé sous l'effet du froid.

Le corps de M. Hoffeling se trouve toujours encordé. Il sera descendu dès que le temps permettra de nouveau l'ascension.

Sa famille est arrivée hier soir. Nous lui présentons nos religieuses condoléances.

Viège

Accidenté au travail

Lundi matin vers 9 heures, on a trouvé inerte, au bas d'un escalier, dans le dépôt du chemin de fer du Viège Zermatt, M. Bruno Bodenmüller, de la famille Max Bodenmüller-Gasser à Viège. Le défunt avait 24 ans et était bien connu dans le cercle sportif puisqu'il était le gardien remplaçant de la première équipe de hockey de Viège.

Le docteur von Roten a diagnostiqué un étouffement consécutif à la chute.

Aux parents vont nos sincères condoléances.

Une auto contre des peupliers

Trois blessés

Une voiture italienne conduite par M. Giovanni Bana, de Milan, se dirigeait sur Brigue, lorsque à la sortie est de Tourtemagne son pneu avant éclata. Le véhicule fut immédiatement déporté sur la gauche.

Son chauffeur tenta de passer entre deux des peupliers qui bordent la route mais la voiture en heurta d'abord un premier de son flanc gauche; le choc la repoussa et son avant vint s'embourber dans un peuplier voisin.

M. Bana s'en tira avec une jambe cassée. Quant aux deux personnes qui l'accompagnaient elles souffrirent de commotion cérébrale et des plaies diverses.

L'activité touristique

Beaucoup d'hôtes prennent Viège toujours davantage comme point de départ pour leurs excursions, soit pour Zermatt, Saas-Fee ou pour Birmchen, Zeneggen et Visperterminen.

Aussi l'auberge de la jeunesse de Viège est toujours bien fréquentée. L'auberge dispose de 72 lits et il arrive parfois que 80 jeunes gens passent la nuit. La plupart de ces hôtes sont des étrangers et parmi ceux-ci une bonne partie d'Américains et même des Indiens.

La saison d'été arrivera bientôt à son point culminant, le premier août, et les grands hôtels à Saas-Fee et Zermatt sont moins fréquentés que l'année passée; par contre les chambres privées et les chalets sont comblés, ainsi que les grandes pensions. A Saas-Fee, la pension Britannia, 72 lits, maison bien connue, est occupée d'avance pour un mois.

Le temps nuageux n'est pas tant pour bien remplir la caisse de nos guides.

A Zermatt a été inauguré le funiculaire pour Schwarze (lac noir), dont les cabines porteront 40 personnes à la fois. Dans un quart d'heure, on arrive de Zermatt au Schwarze, 2580 m. et de là il y a à peine deux heures de marche pour atteindre la cabane du Hörnli. Pour la journée d'ouverture, 500 personnes sont passées par le funiculaire au Schwarze.

Malgré l'élargissement de la route de Stalden à Saas-Fee, dont les travaux sont en cours, le trafic automobile est très intense. Dimanche, pour la course de Stalden à Saas-Fee à 12 h. 25, il fallait pour la poste, 4 cars pour transporter les hôtes.

Une piste cendrée

Le nouveau stade de Viège serait entouré d'une piste cendrée. On a commencé avec la construction du dit stade et les travaux ont été confiés à la Maison Hans Bracher, Sportplatzbau, Berne, spécialiste pour ces travaux.

Tourtemagne

Une pierre sur la tête

M. Emile Tribollet, âgé de 52 ans, originaire de Crissier (Vaud), travaillait sur un chantier de Tourtemagne lorsqu'il reçut une grosse pierre sur la tête. Il était heureusement casqué et, à première vue, ne semblait souffrir que d'une commotion cérébrale et de contusions. Il a été transporté à l'hôpital de Sierre.



La grande fête scoutie à Ulrichen

5000 éclaireuses suisses du camp de la vallée de Conches et 900 de leurs camarades venues de 28 pays différents se réunissaient dimanche à Ulrichen pour la grande fête de leur camp.

6'000 parents et visiteurs y assistèrent également. Après les messes célébrées en plein air par Mgr Nestor Adam évêque du diocèse de Sion, la fête commença par une proclamation lue en 4 langues. Chaque fanion des délégations fut ensuite porté sur un estrade ou Lady Baden Powell adressa à ses chères éclaireuses un message d'une haute valeur spirituelle.

M. Oscar Schnyder, Conseiller d'Etat apporta aux congressistes le salut du gouvernement valaisan et lut une lettre de congratulations de M. Streuli, président de la Confédération. Durant cette manifestation, une quête fut faite parmi les éclaireuses en vue de rassembler des fonds que Lady Baden Powell remit à la commune de Ulrichen en faveur de la reconstruction d'un four banal dont ce village était privé depuis quelques années.

Nous félicitons nos hôtes pour ce beau geste destiné à remercier la commune pour avoir gracieusement mis à disposition les terrains nécessaires à ce camp.

M. Emile Blatter, président d'Ulrichen, les en remercia en termes émus.

Le terrain d'aviation d'Ulrichen servait de parc à véhicules, et il faut féliciter les agents de la police cantonale pour un service d'ordre impeccable.

Une enfant blessée

Une jeune femme domiciliée à Obergeteln s'approchait de la place de fête d'Ulrichen à vélo ayant sur son porte-bagages sa petite fille. Le pied de l'enfant se prit dans les rayons, ce qui lui causa une forte entorse.

Après avoir reçu les soins d'une doctoresse éclairée, elle fut ramenée chez elle sur un véhicule de la compagnie SCS chargé du service sanitaire du camp.

Münster

Accrochage

Devant l'église de Münster, une voiture thurgovienne conduite par M. Marc Yenny, domicilié à Arbon, devançait une voiture genevoise pilotée par M. Léon Kaufmann, lorsque, pour croiser une machine agricole venant en sens inverse, elle dut se rabattre et accrocha le véhicule genevois. Dégâts matériels.

Reckingen

Deux autos se rencontrent

Une auto conduite par M. Max Kindlimann, de Waldt, dans le canton de Zurich, se dirigeait sur Reckingen, lorsque sur le dos d'âne qui précède cette localité elle accrocha une voiture conduite par Mme Dr Stahl, éclairée, chargée de la direction de l'infirmerie du camp à Ulrichen.

Légers dégâts matériels.

Gletsch

Une moto s'écrase contre un mur : Deux blessés

Deux motocyclistes allemands descendant du Grimsel ont été victimes hier d'un grave accident.

Au deuxième virage au-dessus de Gletsch, les freins de leur véhicule lâchèrent et ils vinrent se précipiter contre le mur bordant la route. Ils reçurent les soins de M. le Dr Wirthner qui les fit transporter à son domicile, tous deux fortement contusionnés.

Hohfluh

Spectaculaire dérapage

Une voiture conduite par M. Jean Gilles, ressortissant allemand, descendant la vallée de Conches lorsqu'elle dérapa sur la chaussée mouillée par de l'eau d'arrosage à la hauteur de la chapelle de Hohfluh. Après avoir virevolté sur la route, le véhicule se trouva finalement les 2 roues engagées dans le vide, directement au-dessus de la voie du chemin de fer. La voiture doit de n'avoir pas basculé au fait que le moteur de la VW se trouve à l'arrière.

L'épouse et la fille du chauffeur Mme Christel et Mlle Marie-Louise Gilles furent blessées à la tête et soignées à l'hôpital de Brigue.

Mörel

Une moto détruite par le feu

M. Luigi Fachinetti, domicilié à Domodossola avait passé hier le Simplon se dirigeant de Brigue vers le sommet de la vallée de Conches lorsque, au-dessus de Mörel, son véhicule prit feu. Son conducteur n'eut que le temps de se sauver; le véhicule est complètement carbonisé.

Brigue

Il avait volé une moto

Un jeune homme de Naters s'était emparé, voici quelques jours, d'une moto garée devant un café, en ville de Brigue. Il a été appréhendé par la police cantonale alors qu'il remontait la vallée de Conches avec le véhicule volé et a été remis à l'autorité judiciaire compétente.



Mollens

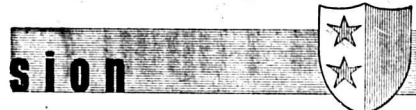
Moto contre auto

Une voiture belge se dirigeait sur Montana lorsque traversant le village de Mollens, elle fut heurtée dans son flanc droit par une motocyclette valaisanne qui débouchait d'un chemin de traverse. Il n'y a pas de blessés mais la voiture a son aile avant droite endommagée.

Icogne

Tôle froissée

Dans un virage de la route conduisant à Icogne, non loin de ce village une Aronde Simca conduite par M. Herz Goldsztejn, commerçant à Paris s'est trouvée soudain face à une voiture valaisanne pilotée par M. Roland Duchoud, d'Icogne. La collision ne put être évitée et les deux véhicules sont endommagés.



Vol à la piscine

Un jeune homme de Sion a été victime d'un vol de 400 francs à la piscine municipale. La police enquête. Il faut remarquer à ce sujet qu'il est recommandé aux baigneurs de déposer à la caisse les objets de valeur et l'argent qu'ils portent sur eux.



Ayent

Auto contre barrière

(Inf. part.) — La voiture de M. René Salamin, directeur de la carrosserie Torsa, à Sion et Sierre, est venue se jeter contre une barrière sur la route de Sion à Ayent dans des circonstances non encore établies.

L'auto a subi de forts dégâts matériels certainement supérieurs à 1500 francs.



Bleusy - Nendaz

Kermesse pour la chapelle

Une fébrile activité règne ces jours autour de la chapelle de Bleusy. On prépare pour dimanche 4 août sa kermesse annuelle dont les fonds seront affectés à l'achèvement du sanctuaire. De tout temps Notre-Dame du Bleusy fut un lieu de pèlerinage fort fréquenté, même par les pèlerins venus de toutes les parties du Valais. Maintes fois, la paroisse de Nendaz organisa des processions pour demander à Notre-Dame du Bleusy aide et protection.

Le comité conscient de ses responsabilités a décidé de mettre tout en œuvre pour faire face à ces lourds engagements. La kermesse sera donc une excellente occasion pour tous les amis du bien, du beau, d'apporter leur témoignage de sympathie et surtout leur appui moral et financier.

Les nombreux jeux et attractions, la cantine, la tombola, le tout aux sons de la musique donneront à cette fête une ambiance des plus agréables et des plus sympathiques dans un cadre merveilleux.

La messe se célébrera à 10 h. 50. Ne l'oubliez pas ! Une magnifique but de promenade ! Une belle journée ! Une bonne œuvre !



Couvent des Capucins

Vendredi 2 août : Fête de la Portioncule. A cette occasion, il y aura le soir, à 20 h. 15, messe chantée (Communions), sermon de circonstance et prières pour gagner l'indulgence dite du Grand Pardon.

Dans sa bienveillance, M. le Curé transfère au Couvent, la messe de ce premier vendredi du mois. Aux conditions habituelles, on ne peut gagner qu'au Couvent, les indulgences de la Portioncule, du 1er août à midi au 2 août à minuit.

Après l'accident d'Evionnaz

Dans notre numéro de hier, nous avons relaté l'accident dont fut victime un cycliste d'Evionnaz, M. Délez Edouard, qui souffre d'une fracture du crâne, à la suite d'une collision avec M. Pierre Bonvin.

On nous prie de préciser l'identité de l'automobiliste, ce patronyme ayant plusieurs homonymes.

Il s'agit de M. Pierre Bonvin, né en 1925, de Grône, actuellement à Genève.

Dont acte.

Trient

La fièvre aphteuse au col de Balme

(Inf. part.) — La fièvre aphteuse s'est brusquement déclarée au col de Balme dans la région de Trient, mais sur territoire français. On sait que nos alpages sont à proximité de ceux de Haute-Savoie et qu'il y a danger que l'épizootie se répande chez nous.

Dans ces conditions, le vétérinaire cantonal, M. Cappi, s'est rendu hier soir sur les lieux afin d'y prendre les dispositions qui s'imposent.

Les « 2 m. 50 » franchiront le Grand-St-Bernard

Le département fédéral de justice et police communique que la route du Grand-St-Bernard sera ouverte désormais aux cars suisses de 2 m. 40 et aux cars étrangers de 2 m. 50, qu'ils soient concessionnaires ou non.

Cette décision (attendue) va enfin faire disparaître le malaise qui régnait dans divers milieux touristiques à la suite des premières prescriptions interdisant le côté suisse du col à ces véhicules plus larges.

Il n'en reste pas moins vrai que certains tronçons particulièrement étroits subsistent encore. Il faut donc souhaiter que les travaux de corrections se poursuivent le plus rapidement possible.



Premier Août

La Société de développement étant chargée par la Municipalité d'organiser la fête du 1er août invite toutes les sociétés locales à participer à cette manifestation, soit : Harmonie Municipale, Chœurs de Dames et Chœur d'hommes, Martigny-Sports, Hockey-Club, Club de natation, Gym d'Hommes, Société de tir, Scouts, Octoduria et ses sous-sections dames, pupilles et pupilles, CSFA, Club Alpin, Ski-Club, enfants des écoles, etc.

Le cortège se formera à 20 heures, sur la place de la Gare, et le départ sera donné à 20 h. 15 précises.

Conduit par l'Harmonie, il parcourra l'itinéraire habituel. La manifestation se déroulera sur la place Centrale où l'allocution patriotique sera prononcée par M. D. Puipe, conseiller communal. Elle se clôturera par un splendide feu d'artifice qui illuminera l'antique tour de La Bâtiaz. On est prié de pavoiser.

Il est fait appel à l'esprit patriotique de chacun afin que notre fête nationale se déroule dans l'ordre et la dignité.

Il est rappelé que l'usage de pétards et de « crapauds » est formellement interdit par arrêté du Conseil d'Etat.

Le Comité.

Beau travail de la police

On sait que Mme Sylvain Sierro, domiciliée à Martigny, a été victime d'une lâche et odieuse agression dans les environs de cette ville; elle avait reçu un coup de gourdin sur la tête et était tombée dans un ravin. Son état avait nécessité son hospitalisation.

La police de sûreté a arrêté hier, après une enquête remarquablement bien menée, l'auteur de cette agression : un dénommé F. C., âgé de 20 ans, de Martigny. Il a reconnu les faits.



Orsières

Fête nationale

La Société de développement d'Orsières a mis au point une petite manifestation à l'occasion de la Fête Nationale du 1er août.

Elle s'est assurée le concours du groupe folklorique « La Combattinte » dont la réputation n'est plus à faire. Cortège, feux d'artifice et bal dans la rue, compléteront le programme. Qu'on se le dise.

(Voir annonce)

Les hésitations françaises à propos du tunnel du Mont-Blanc accélèrent-elles le percement du Grand-Saint-Bernard ?

D'après certaines informations, selon lesquelles la France entendrait retarder, comme nous l'avons déjà annoncé, d'au moins plusieurs années, le percement du Mont-Blanc, on estime dans les milieux proches du Syndicat italien pour le tunnel du Grand-Saint-Bernard — qui se trouve à Turin — qu'une telle décision provoquera une réalisation encore plus rapide du tunnel en question, lequel est d'initiative privée et n'a aucun besoin des contributions gouvernementales. Les promoteurs du tunnel du Grand-Saint-Bernard ont intérêt à exploiter au maximum cette voie de communication, avant encore que n'entre en fonction le tunnel du Mont-Blanc. Dans les milieux turinois bien informés, on a déclaré en particulier : « Tout laisse croire que le tunnel routier du Grand-Saint-Bernard entrera en fonction, un an avant, peut-être davantage encore, celui du Mont-Blanc ».

On sait que le tunnel du Grand-Saint-Bernard unira directement le Piémont, la Ligurie, et généralement l'Italie septentrionale, à la Suisse centrale.

● WINNIPEG. — Un train de la compagnie du « Canadian National » a déraillé dimanche soir près de Winnipeg. Soixante des 400 voyageurs ont été blessés, dont 37 ont dû être hospitalisés.

● VIENNE. — Quarante-deux touristes polonais ont demandé asile aux autorités autrichiennes au cours du mois de juillet à l'occasion de voyages organisés.

● BERNE. — M. le conseiller fédéral Feldmann a reçu lundi matin, en une brève audience, les jeunes pilotes américains qui séjournent actuellement en Suisse. Les Américains étaient accompagnés par le président central et le secrétaire central de l'Aéro-Club de Suisse, ainsi que par le colonel R. Thiébaud, chef de section à l'office fédéral de l'air.

● PRAGUE. — Le gouvernement tchécoslovaque a fait remettre lundi à l'ambassade américaine à Prague une note dans laquelle il proteste contre le fait que le 27 juillet 4 avions militaires américains ont violé l'espace aérien tchécoslovaque. Les appareils venaient d'Allemagne occidentale et ont survolé la frontière autrichienne.

● WASHINGTON. — Le président Eisenhower a signé, lundi après-midi les instruments de ratification du traité de l'Agence atomique internationale. Les Etats-Unis sont ainsi la troisième puissance mondiale — après l'URSS et la Grande-Bretagne — à donner leur adhésion à ce projet proposé le 8 décembre 1955 par le président Eisenhower dans un discours aux Nations Unies.

Dans une déclaration solennelle sur la réunification allemande les Occidentaux rappellent leurs principes

BERLIN, 30 juillet. (DPA). — La déclaration en douze points sur la politique commune des gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de France et de la République fédérale allemande, en ce qui concerne la réunification de l'Allemagne, signée lundi 29 juillet, à Berlin, a la teneur suivante :

« Douze années ont passé depuis la fin de la guerre. Les espoirs des peuples du monde en une paix juste et durable ne se sont toutefois pas réalisés à cause de la division de l'Allemagne, qui constitue une grave injustice envers le peuple allemand et en même temps le principal facteur de la tension internationale en Europe.

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes

La paix en Europe doit être édictée sur les principes de la liberté et de la justice. Chaque nation a le droit de définir sa propre forme de vie, de choisir son système politique, économique et social et d'assurer sa sécurité en tenant compte des intérêts légitimes d'autres nations. La justice exige qu'il soit donné au peuple allemand la possibilité de rétablir son unité nationale sur la bases des principes énoncés.

La réunification de l'Allemagne est une tâche qui incombe encore aux quatre puissances qui assumèrent dès 1945 le contrôle de l'ensemble de l'Allemagne.

Pour restaurer la confiance

Tant que l'Allemagne sera divisée, il ne saurait y avoir en Europe de traité de paix avec l'Allemagne et par là même pas de stabilité.

Seul un gouvernement élu par l'ensemble des Allemands est à même d'assumer les tâches d'une réunification allemande qui puisse apporter aux autres pays la confiance nécessaire et être considéré par le peuple allemand comme juste et une garantie pour l'avenir.

Un tel gouvernement ne saurait être issu de élections libres, organisées dans l'ensemble de l'Allemagne en vue de la constitution d'une assemblée nationale représentant toute l'Allemagne.

Aucune discrimination ne devra peser sur une Allemagne réunifiée

pas plus que sa liberté et que sa sécurité n'oseront être handicapées par sa neutralisation ou sa démilitarisation. Son gouvernement devra pouvoir définir librement sa politique extérieure et ses rapports avec les autres pays. Un article inséré dans la Charte des Nations Unies reconnu par tous les peuples, devra lui permettre de participer à des organisations collectives de défense.

Une réunification sans menace

La réunification de l'unité nationale de l'Allemagne conformément à la volonté exprimée par le peuple allemand, ne signifie ni une menace pour les Etats voisins de l'Allemagne, ni une atteinte à la sécurité de ceux-ci. Des accords internationaux pourront être pris dans ce sens.

Les puissances occidentales n'ont jamais demandé qu'une Allemagne réunifiée fasse partie de l'organisation du Pacte de l'Atlantique Nord. La population d'une Allemagne réunifiée décidera par l'entremise de son gouvernement élu librement si il est dans son intérêt de faire partie de cette organisation.

Si un gouvernement représentant l'ensemble de l'Allemagne devait décider librement d'adhérer à l'OTAN, les puissances occidentales seraient alors disposées, après avoir consulté les autres Etats membres à donner des assurances au gouvernement de l'Union soviétique et aux gouvernements d'autres Etats de l'Europe orientale désireux d'adhérer à un traité de sécurité européen. Ces as-

surances seraient données sur une base de réciprocité.

Les puissances occidentales ne sauraient toutefois admettre que l'OTAN lui-même fasse l'objet de compromis dans ces négociations.

Désarmement à la clef

La réunification de l'Allemagne, en rapport avec la conclusion d'un traité de sécurité européen, facilitera l'aboutissement d'une large entente sur le désarmement.

Toutes les mesures de désarmement intéressant l'Europe devront avoir l'approbation des Nations européennes et tenir compte de la sécurité de ces nations par suite de la réunification de l'Allemagne.

La déclaration des quatre puissances ajoute encore :

« Les quatre gouvernements espèrent que le gouvernement soviétique parviendra à la conviction qu'il n'y a pas de son intérêt de maintenir éternellement la division de l'Allemagne.

Réactions allemandes

BONN, 30 juillet Ag. DPA. — M. Hollenauer, chef de l'opposition socialiste d'Allemagne occidentale, a déclaré que la « déclaration de Berlin » est « décevante ». Elle n'est que la répétition d'anciennes affirmations que tout le monde connaît et ne peut faire faire aucun progrès à la cause de la réunification allemande.

Le président du groupe chrétien-démocrate du Bundestag, M. Krone, qualifie par contre cette déclaration d'« exposé clair et convaincant de la politique allemande du monde libre ». La parole est maintenant à Moscou.

Les libéraux-démocrates de l'opposition critiquent pour leur part la déclaration de Berlin, qui n'est pour eux qu'une « comédie électorale » de M. von Brentano. Elle n'offre aucune base sérieuse pour des pourparlers avec les Russes. Aucune concession n'est faite pour la réunification, mais seulement pour le cas d'une adhésion de l'Allemagne unie à l'OTAN.

Cambrilage

FRIBOURG, 30 juillet Ag. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des inconnus se sont introduits par le sous-sol dans un cinéma de Fribourg. Ils ont fracturé la caisse et enlevé un coffre-fort pesant 500 kg. et qui contenait plus de mille francs.

Vaccination préventive contre la poliomyélite

Le programme de vaccination préventive contre la poliomyélite dans le canton de Thurgovie a été étendu l'an dernier déjà aux enfants âgés de 15 ans. Auparavant, seuls les enfants âgés de 2 à 8 ans, pouvaient se faire vacciner. Pendant l'année 1956, 27'000 enfants, soit les 77 pour cent, ont été vaccinés gratuitement. Ces vaccinations ont coûté à l'état 167000 francs, soit environ 6 francs par enfant. La Confédération prendra les 30 pour cent de cette somme à sa charge.

● MADRID, M. Francisco Herrera Orian, frère de l'évêque de Malaga, a été arrêté à la fin du mois de mai pour propagande contre le régime et interné depuis lors à la prison de Carabanchel. Il a été autorisé à regagner son domicile le 24 juillet.

Il se trouve en résidence surveillée et ne sort pas de son domicile. Il est âgé de 67 ans.

Mort d'un adolescent

LUGANO, le 30 juillet, Ag. — Hier matin à 5 heures est décédé à l'hôpital de la Charité, le jeune écolier belge Roland Ziegler, âgé de 16 ans, qui faisait partie d'un groupe de vingt jeunes gens en séjour à Minusio. Trois scouts parmi lesquels Roland Ziegler étaient partis vendredi matin pour Avegno, en passant par le Montebello. Au lieu-dit « Valle dei Croati », le jeune Ziegler glissa sur des rochers humides et fut précipité dans un ravin. Ses camarades donnèrent l'alarme. Une équipe de secours partit à sa recherche. Mais ce n'est qu'au milieu de la nuit que fut découvert le blessé qui souffrait d'une fracture du crâne. Il avait été hospitalisé samedi à midi.

● RAPPERSWIL. — La ville de Rapperswil a récemment offert un jeune cerf au petit prince Charles, duc de Cornwall. A la suite de ce joli geste, M. Joseph Robinson, consul général de Grande-Bretagne à Zurich a rendu visite à M. Ferdinand Fuerrer, maire de Rapperswil, et lui a remis un message du secrétaire privé de la reine, le colonel Martin Charteris, dans lequel il se dit chargé par la reine Elisabeth de remercier la commune de Rapperswil pour ce cadeau.

Le soulèvement d'Oman Rebelles maîtres occultes armes mystérieuses

LONDRES, 20 juillet Ag. Reuter — Le ministre des affaires étrangères, M. Lloyd, a déclaré à la Chambre des Communes qu'on n'avait pas encore établi d'où provenaient les armes utilisées par l'Iman d'Oman. Un député travailliste a demandé si on pouvait confirmer une information selon laquelle il n'était pas prouvé que le gouvernement égyptien ou celui de l'Arabie saoudite ont inspiré directement la révolte de l'Iman. Le ministre a répondu qu'il avait soigneusement évité toute affirmation au sujet des différents gouvernements. Il semblerait que les mines utilisées pour combattre les tanks, ainsi que des mitrailleuses n'ont pas été fabriquées en Oman. En réponse à une autre question, M. Lloyd a précisé que la Grande-Bretagne ne s'était pas engagée à assister le sultan dans sa lutte. Un pacte d'amitié lie les deux pays, mais l'action entreprise par la Grande-Bretagne ne résulte pas d'une promesse liée à un accord.

Le leader de l'opposition a demandé si la Grande-Bretagne allait prendre parti pour susciter un règlement politique. Pour le ministre, la question de la fidélité des différentes tribus était extrêmement compliquée parce que l'attitude de ces tribus varie souvent. Plusieurs membres de la famille de l'Iman sont fidèles au sultan. La Grande-Bretagne tente de rétablir la situation de 1955.

Le chef du parti libéral a déclaré que si la Grande-Bretagne a aidé le Sheik dans le passé, cela ne peut justifier entièrement aujourd'hui une manière d'agir correspondante dans les circonstances actuelles. Il serait sage d'essayer de faire comprendre au sheik l'intervention britannique. M. Lloyd a répondu que cette suggestion méritait d'être examinée.

détachée de lui, Nasser redoute d'être obligé de vivre aux crochets des Russes qui lui présenteront une note salée.

Aussi, en dépit de son discours incendiaire, Nasser tente-t-il de se rapprocher de l'Occident pour conjurer une menace venue de la gauche et des Russes.

Mais de qui viendra l'ultime secours ? Jacques Helle.

La décision du gouvernement britannique d'aider le sultan avait été prise à la suite de la demande d'un souverain ami qui s'est toujours fié à l'aide de la Grande-Bretagne pour lutter contre une agression ou des activités subversives.

Au demeurant, des intérêts britanniques y sont directement en jeu. Il n'est pas nécessaire de rappeler l'importance du golfe Persique. Dans cette région, nous avons à faire face à diverses obligations à l'égard des souverains. Aucune troupe britannique n'y a été envoyée, mais par mesures de précautions, des unités ont renforcé les éléments britanniques dans le golfe Persique.

L'Iman d'Oman demande des secours

BEYROUTH, 30 juillet. (Reuter). — Selon des informations parvenues à Beyrouth, M. Salah Bitar, ministre syrien des affaires étrangères, a déclaré aux représentants de la presse, à Damas, que l'Iman d'Oman avait demandé l'assistance politique de la Syrie et l'envoi de médicaments. En réponse à la question de savoir si la Syrie ouvrirait des bureaux de recrutement de volontaires pour Oman, le ministre a déclaré qu'Oman n'avait pas besoin de troupes, mais d'une assistance d'un autre genre.

Des troupes britanniques à l'oasis de Buraimi

BAHREIN, 30 juillet. (Reuter). — Un détachement de fusiliers écossais a pénétré dans la région pétrolière de l'oasis de Buraimi à 240 km. au nord-ouest d'Oman. Un porte-parole a ajouté que depuis la révolte des tribus nomades, conduites par l'Iman d'Oman, des détachements de troupes indigènes de la côte des pirates s'étaient rassemblés dans l'oasis. Le quartier général de ce détachement qui compte un millier d'hommes se trouve à Sharjah.

Un détachement de fusiliers écossais a conduit à Sharjah les auteurs d'un incident qui s'est produit dans l'oasis. Divers chefs de troupes indigènes sont compromis dans cet incident. Quelques soldats d'un détachement ont été amenés au quartier général de Sharjah.

Le scaphandrier retrouvé

ESTAVAYER-LE-LAC, 30 juillet Ag. — Dans l'après-midi de lundi, un scaphandrier a ramené à la rive le cadavre de M. Jakob Spreiter. Ce dernier qui était âgé de 51 ans et habitait Berne, avait plongé jeudi après-midi dans le lac avec un équipement d'homme-grenouille pour remettre en état la conduite d'eau sous-lacustre qui alimente la ville d'Estavayer.

Deux tombes romaines exhumées

AIROLO, 30 juillet Ag. — Deux tombes romaines parfaitement conservées ont été mises à jour par des fouilles effectuées à Madrano, près d'Airolo. On y a trouvé divers objets datant du premier siècle après-Jésus-Christ. Les fouilles se poursuivent, car l'on pense se trouver en présence d'une nécropole d'un intérêt considérable.

Le noir ne sied pas à l'Amérique

CHICAGO, 30 juillet Ag. Reuter. — Des rencontres se sont produites dimanche après-midi et dimanche soir à Chicago entre des Blancs et des Noirs. L'après-midi, 50 à 60 Blancs lapidèrent une centaine de Noirs qui pique-niquaient au Calumet-Park. Plus de 100 policiers furent intervenus pour rétablir l'ordre. Le soir plusieurs voitures conduites par des Noirs furent attaquées et incendiées. Des pierres ont également été lancées contre des autobus pilotés par des chauffeurs noirs et contre des voitures de la police. Une dizaine de personnes ont été légèrement blessées. La police a dû tirer des salves d'avertissement pour séparer les combattants.

La voûte d'une église s'effondre

OLDE (Westphalie), 30 juillet. (DEPA). — 16 écoliers âgés de 16 à 14 ans ont été plus ou moins grièvement blessés, lors de l'effondrement de la voûte de l'église catholique de Rhode, près d'Olde, en Westphalie, alors qu'ils assistaient à l'office divin. Les fidèles adultes en ont été quittes pour la peur. L'intérieur de l'édifice avait été rénové en 1953.

Les pompistes ne pompent plus

PARIS, 30 juillet. — (Ag AFP) — Depuis lundi matin, les pompistes du sud-est de la France ont cessé le travail pour une durée de 24 heures, observant une grève d'avertissement destinée à attirer l'attention du gouvernement sur les revendications formulées par les organisations professionnelles au sujet de la revalorisation de la marge bénéficiaire des détaillants en carburants.

Ce mouvement qui est suivi dans une proportion de 99 pour cent affecte notamment les départements suivants : Bouche du Rhône, Vaucluse, Var, Gard, Hérault et Alpes-Maritimes.

Les cachets meurtriers

DELEMONT, 30 juillet Ag. La petite Angèle Maillard, âgée de deux ans, domiciliée aux Genevez et qui était en vacances à Beurnevésin, avait avalé des cachets calmants. La malheureuse petite a succombé malgré tous les soins qui lui furent prodigués.

... Qui de Sam ou de Popoff ?

Le colonel Nasser éprouve pour, la vérité une aversion insurmontable.

Le dégoût qu'il professe à l'égard de la réalité se comprend aisément. Porté par l'impétuosité de sa jeunesse, l'ardeur de son ambition, l'impatience due à son manque de formation, il est presque contraint à faire coïncider la vie avec ses rêves.

Il ressemble ainsi à beaucoup de dictateurs qui, littérateurs manqués, choisirent de plier les hommes plutôt que les mots à leurs désirs.

Cette pratique n'a pas encore beaucoup nui à Nasser.

Battu comme plâtre sur le terrain militaire, il a obtenu des succès diplomatiques dont aucun vainqueur n'aurait osé espérer.

La France et l'Angleterre ont diplomatiquement léché les pieds de Nasser qui leur a imposé son règlement du canal.

Les raisons de cet étonnant succès sont suffisamment connues pour qu'il ne soit pas nécessaire de les évoquer à nouveau.

Mais qu'elle est donc la réelle situation de l'Egypte qui, en dépit des victoires remportées et des défaites subies, se trouve actuellement isolée.

Les Etats arabes ont cédé au prestige du dollar et ne font plus cause commune avec le dictateur dont ils redoutaient l'influence, la volonté de réformes et le républicanisme.

Le colonel espère parvenir à interrompre leur élan vers l'Amérique en

révolutionnant les masses aux cris de « mort à l'étranger ».

Mais l'Amérique, en laquelle Nasser espérait toujours, a entrepris de le déborder.

Les élections au Parlement n'ont pas traduit l'unanimité du peuple égyptien. 2 550 candidats rêvaient d'accéder à la députation.

1 370 candidats furent éliminés par un comité dirigé par Nasser, des chefs de l'armée et du ministère de l'intérieur.

Cet écrémage traduit un malaise.

La majorité des candidats officiels furent mis en ballottage.

Les résultats définitifs semblent indiquer que Nasser a perdu sa popularité et qu'il est menacé par la gauche.

Cette tendance est d'autant plus dangereuse que l'Amérique a ostensiblement retiré son soutien.

Aussi Nasser se trouve-t-il coincé entre une opposition de droite qui lui reproche son autoritarisme, ses appels à la Russie et sa mise sous le boisseau des puissances économiques et une opposition de gauche à laquelle il s'est trop confié.

Quand Dulles retira son offre de participation à la construction du barrage d'Assouan, Nasser fut contraint de s'adresser aux Russes. Sa dépendance à l'égard de l'URSS ne cessa de s'accroître. Il lui doit ses victoires diplomatiques et le réarmement de ses troupes.

Cette soumission lui est désagréable car passionnément nationaliste il déteste l'étranger.

Mais à présent que l'Amérique s'est

Les communistes ont peur d'arriver... après... !

Quelques heures après la signature d'une déclaration sur la réunification de l'Allemagne par les ambassadeurs des puissances occidentales et le ministre des affaires étrangères von Brentano, le président du Conseil de l'Allemagne soviétique, Otto Grotewohl a lancé une déclaration sur le même problème devant les représentants diplomatiques accrédités en Allemagne communiste. Grotewohl propose la création d'une Union fédérative entre la République communiste et la République fédérale.

